

Département de l'Oise  
Arrondissement de Senlis

Canton de  
Crépy en Valois

Trésorerie de Crépy-en-Valois

# MAIRIE DE FEIGNEUX

4, Grande Rue - 60800 FEIGNEUX  
☎ 03 44 59 03 05 Fax: 03 44 87 25 46

## Extrait du registre des délibérations de la commune de FEIGNEUX Séance du 24 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre mai, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Feigneux, convoqué en séance ordinaire, en mairie, lieu habituel.

**Présents** : OLY Frédéric, HURAUX Patrice, CVALETTI Véronique, BLICHARSKI Agnès, JULIEN Louise, TESSON Jérôme

**Absents excusés** : WAECHTER Rodolphe, GAVOIS Olivier, JOURDAIN Valérie, DELAUNAY Julien, BONTE Alexandre

**Procurations** JOURDAIN Valérie donne procuration à OLY Frédéric

GAVOIS Olivier donne procuration à TESSON Jérôme

WAECHTER Rodolphe donne procuration à CVALETTI Véronique

BONTE Alexandre donne procuration à HURAUX Patrice

**Secrétaire de séance** : Louise JULIEN

Nombre en exercice : 11

Nombre présents : 06

Nombre de votants : 10

### **2022/28 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales -année 2022.**

Monsieur le Maire informe que les services de l'Etat ont demandé de délibérer de nouveau sur le vote des taux d'imposition des taxes directes locales année 2022. En effet, il est nécessaire de supprimer le taux départemental et de ne pas indiquer le produit attendu puisque prévisionnel.

Aussi, Monsieur le Maire fait lecture du tableau des taxes locales proposé par les services fiscaux pour l'année 2022.

Il est donc proposé le vote des taux suivants :

- Taxe foncière (bâti).....32.51%
- Taxe foncière (non bâti) : 28.81%

***Aussi, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide de voter les taux indiqués ci-dessus et de maintenir ces taux pour l'année 2022. De ce fait, pas d'augmentation de la taxation communale. Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2022/12.***

## **2022/29 : Décision modificative n°1/2022.**

### **Premier point :**

Suite à des travaux non prévus et urgents, Monsieur le Maire propose de prévoir une opération d'investissement concernant la création d'un réseau d'eaux pluviales rue des Iles au hameau de Morcourt ( 4-6 et 8 rue des Iles)

L'opération s'articulerait de la manière suivante :

✓ **Opération 85 : création d'un réseau d'eaux pluviales rue des Iles au hameau de Morcourt (4-6 et 8 rue des Iles).**

Dépenses : A/2151 : 15 000€

✓615231- voirie : - 15 000€

✓021 : virement de la section de fonctionnement : 15 000€

✓023 : virement à la section d'investissement : 15 000€

### **Second point :**

Les services des impôts ont informé que la commune n'avait pas réglée la taxe foncière ANN2E 2020. Celle-ci est habituellement réglée par mandat administratif. En 2020, il a été demandé par leurs soins, de procéder à son règlement à réception d'une demande de régularisation par P503 ou prélèvement transmise par les services fiscaux. Cette dépense n'a pas été présentée et réclamée jusqu'à ce jour.

Aussi, Monsieur le Maire propose d'abonder la ligne 635 (impôts et taxes) : +2050€ et de diminuer la ligne 022 : dépenses imprévues : -2050€

### **Troisième point :**

Enfin, la ligne budgétaire dédiée à la bibliothèque : 6065 : 3 000€ est réservée à l'achat de livres, disques..

Toutefois, la bibliothèque mène des actions culturelles qui engendrent des factures qui ne correspondent pas à la ligne 6065.

Aussi, il est proposé de diminuer la ligne 6065 de 2000€ et de créer un ligne budgétaire au 623 (publicité/publications, relations publiques...)- service : bibliothèque pour 2 000€ afin de régler

les factures correspondantes aux activités culturelles liées à la bibliothèque : conte d'automne, printemps des Lavoir,....

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés valide la décision modificative n°1/2022 au budget primitif tel présenté ci-dessus.***

### **2022/30 : Point SIVOS.**

Monsieur le Maire informe qu'une réunion a eu lieu, il y a 2 mois entre les trois maires des communes concernant l'organisation de la structure. A ce jour, pas d'évolution. Une nouvelle réunion semble nécessaire afin de se positionner sur différents changements au sein du SIVOS.

### **Questions diverses :**

- 1- Déjections canines :** Monsieur le Maire informe qu'il a été interpellé sur un problème de déjections canines sur les trottoirs de la commune. Un rappel sera fait à ce sujet. De même concernant la taille des haies, la réglementation des bruits de voisinage dans le département de l'Oise (arrêté préfectoral du 15/11/1999) et l'interdiction des feux de jardin.
- 2- SEZEO :** réunion du 16 mai 2022 : Mme JULIEN Louise s'est rendue à la réunion et informe l'assemblée du contenu de celle-ci : présentation de la programmation financière 2022 pour les travaux sur le réseau basse tension, réseau d'éclairage public (travaux réalisés sur le compte du SEZEO mais également sous mandat avec les communes), présentation du résultat financier (2017-2021), nouveaux dispositifs avec une thématique dédiée à la transition énergétique du patrimoine communal et intercommunal, point sur le groupement d'achat d'énergies, mise en place de bornes de recharges pour les véhicules électriques, exploitation de stations GNV (Gaz Naturel pour véhicules).
- 3- Point vidéosurveillance :** Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une rencontre avec la police municipale de Crépy-en-Valois concernant la vidéosurveillance. Il a été établi les points de position de caméras éventuelles sur la commune. Un devis doit être transmis par la ville de Crépy-en-Valois pour connaître le coût d'une convention. Contact sera pris également avec le SMOTHD (Syndicat mixte oise très Haut débit ) qui a pris la compétence vidéosurveillance pour les communes membres qui seraient intéressées.

Fin de séance à 20h00.